

15/83 du 16/01/85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-  
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DECRET N° \_\_\_\_\_/MTERFPPS/DGTFP/DFP/N2  
Portant intégration et nomination de Monsieur  
OBA Adolphe dans les cadres de la catégorie  
.. hiérarchie I des Services Sociaux (Santé  
Publique).

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
LE PREMIER MINISTRE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

(/I S A S :

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu l'Ordonnance n° 819/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret n° 65-44 du 12.02.1965 abrogeant et remplaçant le décret n° 63-376 du 22.11.63 fixant le statut des cadres de la catégorie A1 des Services de la Santé;
- Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
- Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.1968 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 § 8;
- Vu le décret n° 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions d'ancienneté et reclassements;
- Vu le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret n° 84/856 du 6.8.84 portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le décret n° 84/856 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;
- Vu le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu la lettre n° 0875/MJS-CAR du 29.11.1984 du Ministre de la Jeunesse et des Sports transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D.G.B.

D.C.F.

DEC R E T E :

---/---

Yf

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12.2.1965 susvisé, Monsieur OBA Adolphe, né le 8.09.1958 à Illanga, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine obtenu à l'Université de Dakar (SENEGAL) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 Janvier 1965

Par le Premier Ministre

Le Ministre de la Santé et  
des Affaires Sociales,

Professeur Christophe BOURANOUE.-

Le Ministre du Travail, de  
l'Emploi, de la Refonte de  
la Fonction Publique et de  
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBÉ M. TSIONA.-

AMPLIATIONS:

J O R P C	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	2
D.G.E.	2
D.C.F.	1
D.G.S.P.	2
M.S.A.S.	3
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2

Angé Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget

Itini-Ossétoumba LEKOUZOU.-